

Le 19 août 2019

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question publiée au feuillet du 16 mai dernier par la députée de Rouyn-Noranda–Témiscamingue, M<sup>me</sup> Émilise Lessard-Terrien, concernant les interventions préconisées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour soutenir la compétitivité des producteurs maraîchers à la suite de la hausse du salaire minimum.

Tout d'abord, je peux vous assurer que le Ministère est à l'œuvre pour appuyer les entreprises du secteur, notamment dans le cadre des travaux de la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*. Les enjeux de la main-d'œuvre et de la productivité des entreprises agricoles font partie intégrante des travaux. La filière maraîchère est un partenaire de choix, autant pour son apport économique que pour sa contribution à la vitalité rurale, à la santé et à la sécurité alimentaire.

Comme vous le savez, la révision du taux général du salaire minimum fait l'objet d'une décision annuelle qui tient compte de l'évolution du contexte économique ainsi que des orientations économiques du gouvernement. Soucieux de faire progresser le Québec vers des activités économiques à valeur ajoutée, le gouvernement du Québec entend stimuler la création d'emplois de qualité. Il s'est engagé à augmenter de façon progressive et constante le salaire minimum.

... 2

N/Réf. : 2019-07-22-019

Les producteurs horticoles, représentés par l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), ont fait des représentations depuis 2017 pour obtenir une compensation monétaire à cette hausse du salaire minimum en arguant que cela affectait tout particulièrement la compétitivité de leur secteur. Le gouvernement explore avec les intervenants concernés les options possibles pour l'amélioration de la productivité du secteur notamment par le biais d'investissements.

À cet effet, le Ministère a répondu en constituant un comité de travail sur la compétitivité des secteurs maraîchers et fruitiers réunissant des représentants de l'APMQ, des différentes associations de producteurs horticoles, du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec (FADQ). Son mandat est d'établir une compréhension commune des perspectives de croissance, des défis macroéconomiques et microéconomiques de compétitivité de la filière, des solutions possibles et des conditions de réussite. Le comité s'est réuni le 25 avril et le 12 juin et une prochaine réunion est planifiée pour le 29 août 2019. Il prévoit déposer avant la fin de l'année 2019 un plan d'action concerté entre le gouvernement et l'industrie pour améliorer sa compétitivité et saisir les opportunités de croissance.

En complément, le gouvernement consulte actuellement l'industrie serricole afin de bien distinguer les enjeux et les défis spécifiques liés à ce secteur afin que l'intervention soit la plus optimale.

Rappelons que le plan de soutien à l'économie, annoncé en août 2018, a proposé des allègements fiscaux basés sur la masse salariale ainsi que des budgets pour stimuler les investissements contribuant à améliorer la productivité des entreprises.

Le secteur agricole a, en particulier, bénéficié d'aides totalisant 45 M\$ sur deux ans. C'est dans le cadre de ce plan que l'Initiative ministérielle productivité végétale a été lancée afin de permettre aux entreprises du secteur végétal de se doter d'équipements et d'outils technologiques pour accroître, entre autres, l'efficacité de la main-d'œuvre.

Ce programme a connu un fort engouement avec plus de 420 entreprises horticoles qui ont soumis une demande à ce jour. De plus, le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec et le Programme d'appui à la diversification et au développement régional de la FADQ ont été bonifiés et soutiennent les investissements productifs des entreprises agricoles.

Dans le but d'offrir un levier financier additionnel, notre gouvernement a annoncé, le 6 juin 2019, la création du Fonds d'investissement agricole, d'une valeur de 250 M\$ sur cinq ans, qui permettra d'accélérer les investissements et la productivité des entreprises.

En outre, le Ministère a lancé à la mi-juillet un concours dans le cadre du programme Innov'Action Agroalimentaire pour financer des projets qui visent le développement de nouvelles avenues de mécanisation, de robotisation et de gestion en production maraîchère et fruitière afin d'améliorer la productivité du travail et réduire les coûts de main-d'œuvre.

De plus, le gouvernement a interpellé à maintes reprises les autorités fédérales pour apporter rapidement des améliorations concrètes au Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui impose une série de contraintes qui limitent la capacité des employeurs à y recourir.

Soyez assuré que je travaille en étroite collaboration avec les différents intervenants agricoles de l'industrie afin de maintenir une agriculture prospère et durable dans l'ensemble des régions.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



André Lamontagne

